

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents: Claudine BOUSQUET

Objet: Habitat : Demande de fichiers PPPI

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis sa création. Un Programme d'Intérêt Général est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2012 et se terminera le 30 septembre 2017. Le Pays est en phase de réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin de préparer la poursuite de cette politique

D'un point de vue opérationnel, afin d'optimiser l'intervention des aides publiques, le Pays doit recueillir auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer le fichier des logements Potentiellement Indigne dans le Parc Privé (PPPI).

Ce fichier permettra le ciblage des futures actions sur ces logements potentiellement indignes si leur état est confirmé.

Un acte d'engagement doit être transmis par le Pays Haut Languedoc et Vignobles à la DDTM afin de formaliser la demande de ce fichier.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la demande de ce fichier et de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la demande de ce fichier PPPI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

